

Question 1 Grenailage de sol

Lot sol souple : La barrière étanche devant être réalisée sur support béton remis à nu cf. DTU 53.12, merci de confirmer que le grenailage des sols visant à supprimer les ragréages existants doit être rajouté au CDPGF ?

Réponse 1 :

Le grenailage est à prendre en charge par l'entreprise de sol et le prix soit intégré soit ajouté sur une ligne supplémentaire.

Question 2: sol loqué Flotex

Lot sols souples : CCTP art.2.2.3 sols textiles floqués : nous attirons votre attention lors de l'analyse sur le fait que seule la moquette FLOQUE FLOTEX comporte les caractéristiques uniques et ne peut être variantée chez aucun fournisseur

Réponse 2 :

S'il n'existe pas de produit équivalent, nous souhaitons le produit prescrit.

Question 3: Base et variante

Lot sols souples : Art 3.1 du RC : il est demandé de répondre obligatoirement à la solution de base sous peine de rejet. Art. 3.2 du RC : les variantes étant autorisées comment devons-nous les présenter au CDPGF et sur l'Acte d'engagement ?

Réponse 3 :

Il est demandé de répondre en base avec le produit prescrit au CCTP, l'entreprise peut proposer une variante avec un produit équivalent à condition de fournir les éléments de justification de cette équivalence.



**TRAVAUX DE REFECTION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES,
DESAMIANTAGE ET MISE AUX NORMES PARTIELLE**

**OPERATION EN SITE INOCCUPE
AVEC MAINTIEN D'ACTIVITE PARTIELLE
BATIMENT CAF CPAM URSSAF DU GERS**

REHA32-2025

Deux visites du site sont organisées

Mardi 20 mai 2025 à 10H00

et

Mardi 27 mai 2025 à 10H00

CAF CPAM URSSAF

11 rue de Châteaudun - 32000 AUCH

(devant l'entrée principale)

**Les candidats sont invités à adresser un mail de confirmation
de leur présence à l'une de ces 2 dates
à l'adresse suivante :**

services-communs@caf32.caf.fr